

Diffamation

Vous estimez qu'une parole, un écrit ou une publication dans un journal ou sur internet porte **atteinte à votre honneur** ? Vous pouvez **porter plainte**, car la diffamation est punie par la loi. Les sanctions sont plus lourdes si la diffamation est publique, si elle vise des autorités publiques et si elle a un caractère raciste ou discriminatoire. Nous vous présentons les informations à connaître.

Qu'appelle-t-on diffamation ?

La diffamation consiste à affirmer un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne. Le fait en question doit être suffisamment précis pour pouvoir faire l'objet de preuve.

Exemple

Déclarer lors d'un débat public qu'un adversaire politique est un « repris de justice ».

Il y a diffamation même si l'allégation est faite sous forme déguisée ou dubitative ou si elle est insinuée.

Exemple

Poster sur les réseaux sociaux un contenu disant qu'une personne serait pédophile.

Il y a également diffamation si l'allégation vise une personne qui n'est pas désignée par son nom, mais qui est identifiable.

Exemple

Déclarer au conseil municipal que le chef de la police municipale est corrompu, sans citer son nom.

Quelle est la différence entre diffamation et injure ?

Il ne faut pas confondre la diffamation et l'injure.

En effet, la diffamation comporte l'affirmation d'un fait précis, qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne, contrairement à l'injure, qui a une portée générale et ne vise aucun fait précis.

Exemple

Traiter une personne de « multirécidiviste » est une diffamation et non injure, car « être multirécidiviste » est un fait précis, à savoir être condamné à plusieurs reprises par la justice.

Par contre, traiter une personne de « goujat » est une injure et non une diffamation, car il s'agit d'une expression outrageante et méprisante et non d'un fait précis.

Quelle est la différence entre diffamation publique et diffamation non publique ?

Diffamation non publique

La diffamation non publique est une diffamation qui se déroule dans un cadre privé ou restreint. Il s'agit de la diffamation adressée uniquement à la personne visée ou à un nombre restreint de personnes qui forment une communauté.

Exemple

Propos diffamatoires entre conjoints au domicile familial, devant des invités.

Le fait qu'une diffamation ait été prononcée dans un lieu fermé n'en fait pas forcément une diffamation non publique.

Des propos criés dans une cour d'immeuble peuvent constituer une diffamation publique, parce qu'ils peuvent être entendus par tous les occupants de l'immeuble et leurs invités.

Diffamation publique

La diffamation publique est une diffamation qui peut être entendue, vue ou lue par un grand nombre de personnes ou par le grand public.

Exemple

Propos diffamatoires prononcés dans une réunion publique, en pleine rue, ou publiés dans un journal papier ou sur un site internet.

Les propos tenus sur un réseau social peuvent aussi être considérés comme une diffamation publique. Selon le verrouillage choisi par le détenteur du compte, les propos tenus peuvent être accessibles à tout internaute ou à un cercle plus ou moins restreint d'amis.

Si le contenu diffamatoire est diffusé sur un compte accessible à tous, il s'agit d'une diffamation publique.

Si le contenu diffamatoire est diffusée sur un compte accessible uniquement à un nombre restreint d'amis sélectionnés par l'auteur des propos, il s'agit d'une diffamation non publique.

Différence

La loi punit plus sévèrement la diffamation publique, parce qu'elle est portée à la connaissance du public et qu'elle porte donc plus gravement atteinte à la personne qui la subit.

Comment demander le retrait d'un contenu diffamatoire sur internet ?

Si vous souhaitez faire retirer un contenu sur internet, vous pouvez faire une demande à l'auteur du contenu, puis à l'hébergeur du site et enfin à la justice.

La procédure varie suivant qu'il s'agisse d'un contenu à caractère terroriste ou non.

-
-

Comment signaler une diffamation sur internet à la police et à la gendarmerie ?

Si vous êtes victime ou témoin de propos diffamatoires sur internet (sur un forum ou sur un réseau social), vous pouvez les signaler à la police ou à la gendarmerie.

- Signaler un contenu internet illégal (internet-signalement : Pharos)

Quelle sont les règles à suivre pour porter plainte pour diffamation ?

De combien de temps disposez-vous pour porter plainte ?

Vous devez déposer plainte dans un délai limité après les faits, sinon la plainte ne sera pas examinée.

Ce délai s'appelle délai de prescription et il démarre à la date de la 1^{ère} publication des propos ou de leur prononciation orale.

Le délai de prescription dépend de la nature de la diffamation :

- En général, le délai de prescription en matière de diffamation publique et de diffamation non publique est de **3 mois**.
- Par contre, le délai de prescription en matière de diffamation publique et de diffamation non publique à caractère raciste ou discriminatoire est de **1 an**.

Comment porter plainte ?

La façon de porter plainte diffère selon que vous connaissez ou non l'auteur de la diffamation.

-
-

Quels sont les moyens de défense qui peuvent vous être opposés ?

La personne accusée de diffamation peut se défendre en plaçant son immunité, sa bonne foi et la véracité des faits allégués.

Immunité

L'immunité permet à la personne qui a commis une infraction de ne pas être condamnée à la peine prévue par la loi.

Exemple

Les diplomates étrangers bénéficient en France de l'immunité diplomatique, et cela leur permet d'échapper aux sanctions pénales lorsqu'ils commettent des infractions, notamment routières.

De même, celui qui a publié des propos diffamatoires à votre égard et dont la responsabilité est établie par le juge pénal peut être relaxé, s'il bénéficie d'une immunité.

L'immunité parlementaire empêche la justice de condamner les députés et sénateurs pour les propos diffamatoires tenus dans le cadre des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat.

L'immunité judiciaire empêche la justice de condamner une personne pour les propos diffamatoires tenus dans le cadre d'un procès.

Bonne foi

La personne que vous accusez d'avoir commis une diffamation à votre égard peut arguer de sa bonne foi. Cela peut lui permettre d'échapper à la condamnation même s'il est établi par la justice qu'elle a commis cette diffamation.

La bonne foi suppose le cumul des 4 critères suivants :

- Prudence et mesure dans l'expression, sans exagération dans le propos
- Absence de conflit personnel avec vous
- Présence d'un but légitime : par exemple, informer sur un scandale sanitaire
- Sérieux de l'enquête (distinct de la vérité des propos). Les accusations de l'auteur des propos, qu'il soit journaliste ou non, doivent être basées sur des faits solides, même s'il s'est trompé au final. Il doit prouver qu'il n'a pas lancé ces accusations au hasard ou menti délibérément.

Preuve de la vérité

La personne que vous accusez d'avoir commis une diffamation à votre égard peut se défendre en soutenant que les faits sont vrais et en proposant d'apporter les preuves.

La justice peut accepter sa demande sous certaines conditions.

La preuve de la vérité des faits doit être totale, parfaite, complète et liée aux imputations diffamatoires dans toute leur portée, pour que la juridiction répressive prononce la relaxe.

Toute preuve régulièrement signifiée par les parties est acceptable par le tribunal.

La personne poursuivie peut ainsi produire des éléments provenant d'une violation du secret de l'enquête ou de l'instruction ou de tout autre secret professionnel.

À noter

la personne que vous accusez de diffamation n'est pas autorisée à apporter des éléments de preuve concernant des faits relatifs à votre vie privée, sauf si la diffamation porte sur une infraction sexuelle sur mineur.

Quelles sont les peines applicables en cas de diffamation ?

La situation varie en fonction du caractère public ou non public de la diffamation, de la personne visée et de l'existence ou non d'un motif raciste ou discriminatoire.

-
-

Pouvez-vous être indemnisé par l'auteur de la diffamation ?

Vous pouvez demander à la justice de condamner la personne poursuivie pour les faits de diffamation à vous payer des dommages-intérêts.

Vous pouvez formuler la demande d'indemnisation devant la juridiction pénale qui examine la question de la culpabilité en faisant une constitution de partie civile.

Le juge pénal pourra vous accorder des dommages et intérêts s'il reconnaît la culpabilité du suspect.

Si vous n'avez pas fait la demande d'indemnisation devant le juge pénal, vous pouvez encore le faire devant le tribunal judiciaire, à condition que la culpabilité du suspect ait été reconnue par le jugement pénal.

Questions - Réponses

- Responsabilité des contenus publiés sur internet : quelles sont les règles ?
- Infractions pénales : comment distinguer une contravention, un délit et un crime ?
- Comment signaler un contenu illégal publié sur internet ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Injure

Services en ligne

- Téléservice : Signaler des violences conjugales, sexuelles ou sexistes aux forces de l'ordre

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Textes de référence

- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : article 29
Définition de l'injure et de la diffamation
- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : article 32
Peines encourues en cas de diffamation publique
- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : article 33
Peine encourue en cas d'injure publique
- Code pénal : articles R621-1 et R621-2
Peines encourues en cas de diffamation non publique
- Code pénal : article R621-2
Peines encourues en cas d'injure non publique
- Code pénal : article R625-8
Peine encourue en cas de diffamation non publique à caractère discriminatoire
- Code pénal : articles R625-8-1
Peine encourue en cas d'injure non publique à caractère discriminatoire
- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : article 65-3
Délai de prescription des délits de presse à caractère discriminatoire